

Typologie 7

RS521 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

S'assurer que les personnes effectuant des contrôles de sûreté sur aéroport possèdent les compétences nécessaires pour;

- l'inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute,
- l'inspection/filtrage du courrier, du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport,
- le contrôle d'accès à un aéroport et les opérations de surveillance et de parcours et de patrouille.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

11.2.3.1. l'inspection/le filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute doit permettre d'acquérir les compétences 3.4.3 suivantes :

1. compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage ;
2. connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
3. aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
4. connaissances des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés ;
5. connaissances des procédures d'intervention d'urgences ; et, si les tâches assignées à la personne exigent ;
6. capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles ;
7. connaissance des techniques de fouille manuelle ;
8. capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés ;
9. connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté ;
10. aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés ;
11. aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté ;
12. connaissance des exigences de protection pour les bagages de soute.

11.2.3.3. l'inspection/le filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport

1. connaissances des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
2. connaissance des prescriptions légales applicables ;
3. connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement ;
4. aptitude à identifier les articles prohibés ;
5. aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
6. connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
7. connaissance des procédures d'intervention d'urgence ;
8. connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage

- utilisés ; et, si les tâches assignées à la personne l'exigent ;
- 9. connaissance des techniques de fouille manuelle ;
- 10. capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés ;
- 11. aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés ;
- 12. aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté ;
- 13. connaissances des exigences applicables au transport.

11.2.3.4. L'inspections des véhicules

- 1. connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules, notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté ;
- 2. aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- 3. connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
- 4. connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- 5. connaissance des techniques d'inspection des véhicules ;
- 6. capacité à effectuer des inspections de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

11.2.3.4 des contrôles d'accès à un aéroport ainsi que des opérations de surveillance et de patrouille

- 1. connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté ;
- 2. connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport ;
- 3. connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations ;
- 4. connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité ;
- 5. aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- 6. connaissance des procédures d'intervention d'urgence ;
- 7. capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles.

toutes les compétences constituant

la certification, permettant ;

- l'inspection/filtrage des personnes des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute,
- l'inspection filtrage du courrier, du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroports,
- du contrôle d'accès à un aéroport et des opérations de surveillance et de patrouille.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""rglt UE 185/2010 domaine 11""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Enquête de moralité et agrément préfectoral

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5729

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/521/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	172
Montant total engagé	145 990 €
Coût moyen par dossier	849 €
Durée moyenne	78 h
Période	01/2020 – 12/2021
France compétences	91 %
France Travail	4 %
Reste à charge titulaire	4 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.